

Registre des délibérations - Délibération n° 02 : 10/05/2017

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le dix mai à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Maria-Dolorès Parrodi
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, David Grzyb à Bernard Bacchi
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard à Maria-Dolorès Parrodi

► **Étaient absents-excusés :**

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roger De Murcia
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Bernard Arsac
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertand Mazel, Bernard Arsac

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault : Responsable de pôle « Développement Port pêche Espaces naturels », Commune de Port-Saint-Louis du Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Volants
29	23	23

Nombre de voix	
En exercice	Volants
76	66

Date de convocation
15/02/2017
RC - 81
RC - 82

Délibération n°02 : 10/05/2017

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL

Rappels :

Le budget primitif 2016 a été adopté le 20 avril 2016.

Le compte administratif 2015 a été adopté le 21 juin 2016. Le budget primitif n'ayant pu intégrer l'ensemble des écritures et résultats 2015, un budget supplémentaire a été adopté le même jour afin d'inscrire les crédits budgétaires manquants.

Au total, les crédits ouverts sur l'exercice 2016 s'élèvent à 6 508 575,68 Euros, dont 4 781 911,38 € en section de fonctionnement et 1 726 664,30 € en section d'investissement.

Résultats :

Le compte administratif 2016 a été arrêté à la somme de 4 354 614,16 € en recettes et 4 398 316,40 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés 2015 et des restes à réaliser en investissement.

Le résultat de clôture au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Déficit de l'exercice 2016 : 366 998,39 €

Excédent reporté exercice 2015 : 483 751,23 €

Résultat cumulé de clôture 2016 : 116 752,84 €

Section d'investissement :

Excédent de l'exercice 2016 : 323 296,15 €

Déficit reporté exercice 2015 : 104 922,09 €

Résultat cumulé de clôture 2016 : 218 374,06 €

Restes à réaliser : 147 219,72 €

Le compte administratif 2016 dégage, après reprise du résultat 2015 (378 829,14€), un résultat de clôture positif de 335 126,90 euros.

Le comité syndical, après s'être fait présenté le compte administratif 2016 pour le budget général, et sous la présidence de Monsieur le premier Vice-Président, et en l'absence de Monsieur le président :

- 1 – donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé dans les tableaux ci-dessus.
- 2 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 3 – arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.
- 4 – approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.
- 5 - déclare que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2016 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2016 sont confirmés par la comptabilité de Mme la Trésorière de Saint Rémy de Provence.

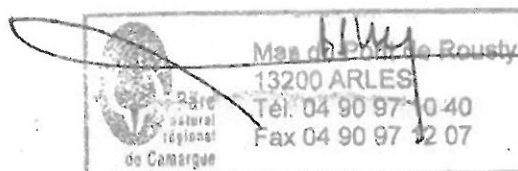


REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2017

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **23 MAI 2017**
Et de l'affichage effectué le

24 MAI 2017

Le Président,
Roland Chassain